

BUREAU COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 27 février 2025 à 10h00

COMPTE-RENDU

Date de la convocation : 20/02/2024

Date de publication : - 5 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-sept février à dix heures, le bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège sis 57 avenue Pierre Séward à Grasse, sous la présidence de Jérôme VIAUD, Maire de Grasse et Vice-président du Conseil départemental des Alpes-Maritimes.

NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU EN EXERCICE : 25

Quorum : - Présents : 20 - Absents : 5 dont pouvoir : 2

PRESENTS : Jérôme VIAUD, Raymond ALBIS, Pierre ASCHIERI, Claude BOMPAR, Pierre BORNET, Gérard BOUCHARD, Dominique BOURRET, Marino CASSEZ, Claude CEPPI, Henri CHIRIS, Jean-Louis CONIL, Yves FUNEL, Marie-Louise GOURDON, Jean- Ismaël OGEZ, Gilles RONDONI, Bernard ROUX, Philippe SAINTE-ROSE FANCHINE, Ludovic SANCHEZ, Florence SIMON, Christian ZEDET.

PROCURATIONS : Raoul CASTEL à Ismaël OGEZ, Jean-Marc MACARIO à Christian ZEDET.

ABSENTS : Michèle PAGANIN, Claude SERRA, David VARRONE.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint pour valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

– Projets de décisions du bureau communautaire

DB2025_006 : INSERTION INNOVATION SOCIALE - Renouvellement adhésion 2025 à l'association pour le développement en réseau des territoires et des services (ADRETS)

DB2025_007 : INSERTION INNOVATION SOCIALE - Renouvellement adhésion 2025 au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)

DB2025_008 : GESTION DES DECHETS - Adhésion au groupement de commandes pour le réaménagement du site de la Marigarde

DB2025_009 : ENVIRONNEMENT - Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025 aux associations ATMOSUD et CYPRES et versement des cotisations au titre du développement durable

DB2025_010 : MARCHE PUBLIC réservé – Appel d'offres ouvert – Insertion sociale et professionnelle ayant comme support des prestations de nettoyage des locaux de « GRASSE CAMPUS » – Avenant n°1 au marché n°2024/32

DB2025_011 : MARCHE PUBLIC – Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle marché, Pourcieux / Petit Pré, sur la commune de Cabris – Avenant n°1 au marché 2025/01

DB2025_012 : MARCHE PUBLIC – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 14 : Electricité CFO & CFA – Avenant n°1 au marché n°2024/13.14

DB2025_013 : MARCHE PUBLIC – Appel d'offres ouvert – Attribution de l'Accord-Cadre – Aménagement, Maintenance, Exploitation d'Infrastructures de Recharge Rapide de Bus Electriques (IRRBE)

– Préparation du conseil communautaire

– **Intervention de Madame la Colonel Gwennola COLLETER, déléguée militaire départementale des Alpes-Maritimes et du lieutenant-colonel Ghislain MARGEZ – Présentation de la délégation militaire départementale des Alpes-Maritimes et des différents projets en cours**

– Questions diverses

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

– **Intervention de Madame la Colonel Gwennola COLLETER, déléguée militaire départementale des Alpes-Maritimes et du lieutenant-colonel**

Ghislain MARGEZ – Présentation de la délégation militaire départementale des Alpes-Maritimes et des différents projets en cours

Décision n°DB2025_006 : Renouvellement adhésion 2025 à l'association pour le développement en réseau des territoires et des services (ADRETS)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé, en soutien aux différentes politiques publiques mises en œuvre par la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, de renouveler l'adhésion à l'ADRETS, association qui contribue, depuis plus de 25 ans, au développement des services dans les territoires ruraux et de montagne du massif alpin dont la cotisation pour l'année 2025 s'élève à 100 €.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse à l'association ADRETS pour l'année 2025 dont la cotisation s'élève à 100 € ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal au chapitre 011 « charges à caractère général ».

Décision n°DB2025_007 : Renouvellement adhésion 2025 au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé de renouveler, en lien avec le Plan Local de développement de l'Economie Sociale et Solidaire du territoire (PLESS), l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES), dont la cotisation s'élève à 880 euros pour l'année 2025.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES) pour l'année 2025 dont la cotisation s'élève à 880 euros ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal au chapitre 011 « charges à caractère général ».

Décision n°DB2025_008 : Adhésion au groupement de commandes pour le réaménagement du site de la Marigarde à Grasse

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'adhérer et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention constitutive de groupement de commandes entre la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (CAPG) et le SMED (Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets) pour la mise en œuvre des procédures de marchés publics pour le réaménagement du site de la Marigarde à Grasse en vue de créer un Eco-pôle capable de transférer, regrouper, trier ou préparer des déchets du SMED, notamment les ordures ménagères et la collecte sélective de la CAPG collectés sur le bassin grassois, ainsi que les flux issus de la déchèterie.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** l'adhésion de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse au Réseau des Territoires pour une Economie Solidaire (RTES) pour l'année 2025 dont la cotisation s'élève à 880 euros ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2025 du budget principal au chapitre 011 « charges à caractère général ».

Décision n°DB2025_009 : Renouvellement de l'adhésion pour l'année 2025 aux associations ATMOSUD et CYPRES et versement des cotisations au titre du développement durable

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Au regard des compétences en lien avec le développement durable, les nuisances et les risques, la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse développe des partenariats avec des associations telles qu'ATMOSUD et le CYPRES afin de l'accompagner dans la mise en œuvre de ses projets. Il convient donc de renouveler l'adhésion à ces associations pour 2025. Les cotisations annuelles pour l'année 2025 de ces partenariats s'élevant, pour ATMOSUD à 24 964,76 euros et pour CYPRES à 8 505 euros.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **DE RENOUVELER** son adhésion à ATMOSUD et CYPRES en 2025 ;

Cotisation annuelle :

- ATMOSUD : 24 964,76 euros
- CYPRES : 8 505 euros

- **D'AUTORISER** le versement des cotisations annuelles susmentionnées ;
- **DE DIRE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2025, au chapitre 011, article 6281.

Décision n°DB2025_010 : Marché public réservé – Appel d'offres ouvert – Insertion sociale et professionnelle ayant comme support des prestations de nettoyage des locaux de « GRASSE CAMPUS » – Avenant n°1 au marché n°2024/32

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ayant pour objet de modifier les fréquences de passage des prestations de nettoyages régulières ainsi que celles des prestations spécifiques annuelles ou bisannuelles représentant une moins-value de - 19 300,95 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/32 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le groupement solidaire ENTREPRISE ADAPTEE EA EMS (AFPJR) (mandataire) /SARL SCOP LA DRISSE ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant en moins-value de - 19 300,95 € HT.

Décision n°DB2025_011 : Marché public – Maîtrise d'œuvre pour la construction d'une halle marché, Pourcieux / Petit Pré, sur la commune de Cabris – Avenant n°1 au marché 2025/01

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ayant pour objet de transférer le contrat de maîtrise d'œuvre à la CAPG ainsi que de fixer le montant du forfait définitif de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre suite à la remise de l'APD pour un montant définitif de rémunération de 42 410,47 € HT.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2025/01 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse et le groupement conjoint non solidaire Société Niçoise D'Architecture (mandataire) / SEYF Structures / AB INGENIERIE / AGTEC ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 pour un montant définitif de rémunération fixé à 42 410,47 € HT.

Décision n°DB2025_012 : Marché public – Appel d'offres ouvert – Extension du Campus étudiant sur la commune de Grasse – Lot 14 : Electricité CFO & CFA – Avenant n°1 au marché n°2024/13.14

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 ayant pour objet d'accepter et d'agréer le changement de dénomination sociale de la société MONTEELC SAS qui devient EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – COTE D'AZUR.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'APPROUVER** l'avenant n°1, joint en annexe, au marché n°2024/13.14 à intervenir entre la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES – COTE D'AZUR ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer l'avenant n°1 sans incidence financière.

Décision n°DB2025_013 : Appel d'offres ouvert – Attribution de l'Accord-Cadre – Aménagement, Maintenance, Exploitation d'Infrastructures de Recharge Rapide de Bus Electriques (IRRBE)

Monsieur le Président expose au bureau communautaire :

Il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre attribué par la commission d'appel d'offres en date du 27 février 2025.

L'accord-Cadre concerne les opérations d'aménagement futures des terminus de bus électriques en Infrastructures de Recharge Rapide de Bus Electriques mais également des futurs aménagements de bornes de rechargement filaire au dépôt.

Aucune observation n'est formulée, Monsieur le Président propose de passer au vote.

Après avoir délibéré et procédé au vote, le bureau communautaire à l'unanimité **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les pièces qui constituent l'accord-cadre avec l'opérateur économique déclaré attributaire par la commission d'appel d'offres :

Le Groupement conjoint DALKIA ELECTROTECHNICS (mandataire) / ABB E-MOBILITY pour un montant D.Q.E. de 1 228 883,69 € HT, en qualité d'offre régulière et économiquement la plus avantageuse pour la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse.

- **DE DIRE** que le financement des prestations sera prévu aux budgets 2025 et suivants (section investissement).

➤ Les sujets suivants ont été abordés :

- **Préparation du conseil communautaire**
- **Questions diverses**

➤ Commissions à venir :

- **GEMAPI**, le vendredi 7 mars 2025 à 14h00 à la CAPG – Salle du Conseil
- **EMPLOI, ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE & DEVELOPPEMENT SOCIAL DES TERRITOIRES ET PREVENTION**, le mercredi 12 mars 2025 à 14h00 à la CAPG – Salle VIP - Espace Jacques-Louis LIONS

- **DEVELOPPEMENT NUMERIQUE**, le jeudi 13 mars 2025 à 10h00 à la CAPG – Salle du Conseil
- **MOBILITES & TRANSPORTS**, le mercredi 19 mars 2025 à 17h00 à la CAPG – Salle du Conseil.

Fin de la séance à 12h15.

Fait à Grasse, le 28 février 2025

Le Président



Jérôme VIAUD

Maire de Grasse

Vice-président du Conseil départemental
des Alpes-Maritimes

